

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA BOURSE D'ÉCHANGE ?

Les locataires titulaires d'un bail avec l'un des bailleurs sociaux engagés dans le dispositif. Retrouvez la liste des bailleurs sur le site [echangerhabiter.fr](http://echangerhabiter.fr)

## EST-IL POSSIBLE D'ÉCHANGER MON LOGEMENT AVEC UN LOCATAIRE D'UN AUTRE BAILLEUR ?

Oui vous pouvez échanger votre logement avec un locataire dont le logement est géré par un autre bailleur que Plaine Commune Habitat, dès lors qu'il a rejoint le dispositif. De nombreux organismes de logements sociaux sont d'ores et déjà engagés sur toute l'Île-de-France. Votre échange peut néanmoins être soumis à des conditions particulières que vous retrouverez sur le site [echangerhabiter.fr](http://echangerhabiter.fr)

## DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MON INSCRIPTION ?

Au moment de votre inscription sur le site [echangerhabiter.fr](http://echangerhabiter.fr), il vous sera simplement demandé d'indiquer le nom de votre bailleur (Plaine Commune Habitat), le numéro de votre logement et votre numéro d'identifiant client. Ces informations figurent sur votre avis d'échéance.

### LES PARTENAIRES DU DISPOSITIF

La bourse d'échange de logements sociaux, un dispositif soutenu par :



ActionLogement 

**AORIF**  
LA BOURSE D'ÉCHANGE  
DE LOGEMENTS SOCIAUX

et les collectivités locales partenaires

## FAQ : FOIRE AUX QUESTIONS

### SI J'AI DÉJÀ ENVOYÉ UNE LETTRE DE CONGÉ À MON BAILLEUR, PUIS-JE M'INSCRIRE ?

Non, seuls les locataires avec un bail valide, sans préavis en cours, peuvent s'inscrire et demeurer inscrit sur la plateforme.

### EST-CE QUE JE PEUX POSTULER À DES LOGEMENTS SITUÉS DANS D'AUTRES VILLES ?

Oui, l'ensemble des logements des bailleurs adhérant au dispositif figurent sur la plateforme.

### LE LOGEMENT QUE JE SOUHAITE AURAIT BESOIN DE TRAVAUX, QUI VA LES RÉALISER ?

Tous les travaux d'embellissement et de remise en état sont à votre charge. Seuls les travaux liés à la sécurité seront pris en charge par le(s) bailleur(s).

### EST-CE QUE MON LOYER ET MES CHARGES VONT CHANGER ?

Oui. Chaque locataire signe un nouveau contrat de location. Le loyer et les charges correspondront au nouveau logement dans lequel il emménage.

### LE BAILLEUR A DONNÉ SON ACCORD POUR L'ÉCHANGE, SUIS-JE OBLIGÉ DE DÉMÉNAGER IMMÉDIATEMENT ?

Non. C'est une date à convenir entre les 2 locataires et le(s) bailleur(s) concerné(s). Le déménagement doit obligatoirement avoir lieu en semaine, du lundi au vendredi, afin de faciliter la réalisation de l'état des lieux.

### FAQ

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur : [echangerhabiter.fr](http://echangerhabiter.fr) rubrique "Foire aux questions".



Notre famille s'est agrandie...  
Nous avons besoin d'un  
logement plus grand,  
avec 3 chambres.

Je souhaite  
emménager plus  
près de mon travail  
pour réduire mon  
temps de trajet.



Suite au départ  
de nos enfants,  
nous aurions besoin  
d'un 2 pièces.



Si l'on pouvait trouver  
un logement avec  
un loyer moins élevé,  
ce serait parfait.

## VOTRE LOGEMENT NE CORRESPOND PLUS À VOTRE SITUATION ? ÉCHANGEZ-LE !

UN DISPOSITIF PROGRESSIVEMENT DÉPLOYÉ  
DANS TOUTE L'ÎLE-DE-FRANCE



LA BOURSE D'ÉCHANGE  
DE LOGEMENTS SOCIAUX

Inscrivez-vous sur  
[echangerhabiter.fr](http://echangerhabiter.fr)

Dispositif déployé par de nombreux bailleurs, dont  
L'Office Public **Plaine Commune Habitat**



*Echangerhabiter.fr* est un dispositif innovant auquel Plaine Commune Habitat vien d'adhérer. Il s'agit d'une bourse d'échange de logements en ligne qui vous permet d'accéder directement aux offres de logements échangeables de plusieurs bailleurs sociaux en Île-de-France. En vous inscrivant sur cette plateforme, vous devenez acteur de votre parcours résidentiel. Renseignez vos critères de recherche et la plateforme sélectionnera les annonces de locataires avec lesquels l'échange est envisageable.

Si vous remplissez certaines conditions, votre changement de logement peut se réaliser en seulement 5 étapes.

# J'ÉCHANGE MON LOGEMENT EN 5 ÉTAPES



## 1. JE M'INSCRIS SUR echangerhabiter.fr

Je crée mon compte sur le site. Je dépose une annonce pour présenter mon logement (description et photos) et je définis mes critères de recherche (taille du logement, localisation, loyer...).

## 2. JE CHERCHE UN LOGEMENT

Je consulte les annonces répondant à mes critères de recherche, déposées par les locataires qui pourraient être intéressés par mon logement.

## 3. JE VISITE

J'entre en contact ou je suis contacté par des locataires inscrits. Si nous sommes intéressés, nous organisons la visite de nos logements. En cas d'accord, nous pouvons créer un dossier d'échange.

## 4. NOS DOSSIERS SONT ÉTUDIÉS

Nous complétons chacun un dossier d'échange, qui sera étudié par les bailleurs. Si les conditions réglementaires d'attribution sont respectées, les dossiers sont présentés à la commission d'attribution des logements de chaque bailleur.

## 5. NOUS DÉMÉNAGEONS

Une fois nos dossiers validés, nous fixons la date de nos déménagements avec nos bailleurs. Nous signons nos nouveaux baux. Puis, nous réalisons les états des lieux de sortie et d'entrée et nos déménagements respectifs le même jour.